

N° CP 8e/47-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION EDUC'ENVIA 68,
EN 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-10/01 du 8 décembre 2005, relative à la politique en faveur de la jeunesse en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

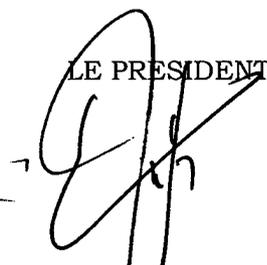
APRES EN AVOIR DELIBERE

décide le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association EDUC'ENVIA 68, au titre de l'année 2006. La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1.8. JUIL. 2006
Publication2.1. JUIL.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions